

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DU FOURNISSEUR

<b>Identificateur de produit :</b>	hx <sub>2</sub>
<b>Forme de produit :</b>	Liquide, lingettes imbibées de liquide
<b>Autres moyens d'identification :</b>	Articles 60017, 60019, 61164, 61164R
<b>Utilisation recommandée :</b>	Nettoyant germicide de niveau intermédiaire
<b>Fournisseur :</b>	maxill inc. 80 Elm St. St. Thomas, ON Canada, N5R 6C8
<b>Numéro de réponse d'urgence :</b>	maxill inc. 519-631-7370, CANUTEC: 1-888-226-8832, ChemTel: 1-800-255-3924

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SGH pour le mélange :</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2B
<b>Éléments de l'étiquette SGH :</b>	Non applicable
<b>Mention d'avertissement :</b>	ATTENTION
<b>Mention de danger :</b>	Provoque une irritation des yeux
<b>Conseils de prudence :</b>	Se laver soigneusement les mains après la manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
<b>Conservation :</b>	Conserver sous clé
<b>Élimination :</b>	Éliminer le contenu / les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Dangers non classés ailleurs (DNCA) :</b>	Aucun connu.
<b>Dangers définis par le SIMDUT 2015 :</b>	Non classé.

## 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (p / v)
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium (C12-18)	(CAS) 68391-01-5	0.1 – 1 %
Chlorure d'alkyle (68% C12, 32% C14) diméthyle éthylbenzyle ammonium	(CAS) 85409-23-0	0.1 – 1 %
Butylcarbitol	(CAS) 112-34-5	5 – 10 %
EDTA tétrasodique	(CAS) 64-02-8	1 – 5 %

Il n'y a aucun autre ingrédient supplémentaire présent qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et aux concentrations applicables, soit classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessite donc une déclaration dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

---

## 4. PREMIERS SOINS

### Description des mesures de premiers soins

**Inhalation :** Sortir à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent.

**Peau :** Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Yeux :** Rincer immédiatement à l'eau claire à basse pression pendant plusieurs minutes. Maintenir les paupières ouvertes pour assurer un rinçage adéquat. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Ingestion :** Rincer la bouche. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et à retardement

Les personnes exposées peuvent ressentir des larmoiements, des rougeurs et une gêne oculaire.

### Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

**Notes pour médecin :** En cas d'ingestion, une possible lésion des muqueuses peut contre-indiquer le lavage gastrique. Traiter la personne concernée de manière appropriée.

Voir informations toxicologiques (Section 11)

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :** Brouillard d'eau, mousse poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés :** N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.

### Dangers particuliers provenant de la substance ou du mélange

La formation des gaz toxiques est possible lors du chauffage ou en cas d'incendie.

**Informations complémentaires :** Déplacez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :** En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions personnelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Précautions pour la protection de l'environnement :** Éviter tout contact de grandes quantités de produit déversé avec le sol et les cours d'eau de surface.

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Utiliser un rinçage à l'eau pour le nettoyage final.

## 7. MANUTENTION ET CONSERVATION

### Précautions pour la manutention sécuritaire :

**Procédures générales :** Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Assurer une bonne ventilation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Manutention :** TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

**Conservation :** NE PAS CONTAMINER L'EAU, LES ALIMENTS NI LES ALIMENTS POUR ANIMAUX LORS DE L'ENTREPOSAGE NI DE L'ÉLIMINATION. CONSERVATION DES PESTICIDES : Garder dans un endroit sec à une température entre 0 °C et 50 °C. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10 de la FDS).

## 8. MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Contrôles de l'exposition

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Type de valeur	Paramètres de contrôle/ Concentration admissible	Base
Butylcarbitol	Moyenne pondérée dans le temps (TWA)	10 ppm	Vapeur et fraction inhalable

#### Limites d'exposition biologique professionnelle

Aucun n'est noté pour le(s) ingrédient(s).

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, notamment dans les espaces confinés. Des installations de lavage oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

<b>Protection respiratoire :</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire adapté.
<b>Protection des mains :</b>	Porter des gants de protection.
<b>Protection des yeux :</b>	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (ou des lunettes de protection).
<b>Protection de la peau et du corps :</b>	Porter des vêtements de protection appropriés.
<b>Mesures d'hygiène :</b>	Respectez toujours les mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Lavez régulièrement vos vêtements de travail et vos équipements de protection pour éliminer les contaminants.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence (état physique)</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Clair, incolore
<b>Odeur</b>	Neutre
<b>Point d'ébullition initial</b>	> 100°C
<b>Point de congélation</b>	< 0°C
<b>Point d'éclair</b>	> 93,9 °C (coupelle fermée Pensky-Martens)
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Gravité spécifique</b>	1,013
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble
<b>pH</b>	10,5 – 12,5

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité :</b>	Le produit est stable et non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.
<b>Stabilité chimique :</b>	Le matériel est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter :</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair et le contact avec les matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles :</b>	Acides, alcalis et agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux :**

Lors de la décomposition, ce produit peut produire des oxydes d'azote et d'ammoniac, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres hydrocarbures de faible poids moléculaire.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les effets toxicologiques – Composant****Toxicité aiguë :**

Nom de l'ingrédient	DL <sub>50</sub> orale	Espèce	DL <sub>50</sub> dermique	Espèce
Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium (C12-18)	> 750 mg/kg	Rat	Non disponible	-
Chlorure d'alkyle (68% C12, 32% C14) diméthyle éthylbenzyle ammonium	> 750 mg/kg	Rat	Non disponible	-
Butylcarbitol	5 660 mg/kg	Rat	>750 mg/kg	Lapin
EDTA tétrasodique	1 658 mg/kg	Rat	> 5 000 mg/kg	Lapin

**Information sur les effets toxicologiques – Produit**

Aucune donnée disponible pour cette section

**Information sur les voies d'exposition probables :**

- Ingestion :** Considéré comme un faible risque d'ingestion.
- Inhalation :** L'inhalation prolongée peut être avoir des effets nocifs.
- Contact avec la peau :** Provoque une légère irritation de la peau
- Contact avec les yeux :** Provoque une irritation oculaire

**Information sur l'irritation / la corrosion du composant****Effets irritants principaux**

- Irritation de la peau :** Provoque une irritation légère de la peau
- Irritation des yeux :** Provoque une irritation oculaire
- Sensibilisation respiratoire :** Non disponible
- Sensibilisation cutanée:** Ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée.
- Mutagénicité des cellules germinales :** Aucune donnée disponible n'indique que le produit ou l'un de ses composants présents à plus de 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.
- Catégories cancérogènes :** Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

**Substances spécifiquement régulées par l'OSHA (États-Unis) ((29 CFR 1910.1001-1050)**

Non répertoriées.

**Toxicité pour la reproduction :** Ce produit ne devrait pas avoir d'effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées : Non applicable

Risque d'aspiration : Non applicable

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Informations sur l'écotoxicité du produit :** Voir ci-dessous

**Informations sur l'écotoxicité des composants :**

Nom de l'ingrédient	Résultats CL <sub>50</sub>	Temps	Espèce
EDTA tétrasodique	472 – 500 mg/L	96 h	Arlequin (Lepornis macrochirus)

**Persistance et dégradabilité :** Aucune donnée disponible

**Potentiel bio-accumulatif :** Aucune donnée disponible

**Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible

**Autres effets nocifs :** Aucune donnée disponible

**13. INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION**

**Recommandations d'élimination :** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Réglementations locales d'élimination :** Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

**Code de déchet dangereux :** Le code de déchet doit être attribué en concertation entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.

**Déchets de résidus / produits non utilisés :** Les contenants ou les sacs vides peuvent contenir des résidus de produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sûre (voir : Instructions d'élimination).

**Emballage contaminé :** Les contenants vides pouvant contenir des résidus de produit, il est impératif de suivre les avertissements figurant sur l'étiquette même à la suite du vidage. Les contenants vides doivent être déposés dans un centre de traitement des déchets agréé pour recyclage ou élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	<b>Classification DOT</b>	<b>ADR / IATA</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Risques environnementaux</b>	Non	Non	Non	Non

**Précautions spéciales pour l'utilisateur :**                      Aucune

**15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION****Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour le produit**

**Réglementation fédérale canadienne :**                      Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits de santé et les médicaments.  
Exempté – Désinfectant homologué

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement pour les composants**

**TSCA :**                      Tous les produits chimiques utilisés dans ce produit sont répertoriés ou exemptés de l'inventaire TSCA.

**SARA 302, 313 :**                      Aucun produit chimique utilisé dans ce produit n'est à déclarer en vertu des articles SARA 302 et 313.

**16. AUTRES INFORMATIONS :  
INCLUANT LES INFORMATIONS SUR LA PRÉPARATION ET LA RÉVISION DE LA FDS****Clause de non-responsabilité**

maxill inc. estime que les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources fiables. Cependant, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Certaines informations présentées et conclusions tirées ici proviennent de sources autres que des données d'essai directes sur la substance elle-même. Les conditions ou méthodes de manipulation, de conservation, d'utilisation et d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent échapper à nos connaissances. Pour cette raison, entre autres, maxill Inc. décline toute responsabilité et décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages ou dépenses découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination de ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas être applicables. Les informations sont exactes au meilleur de nos connaissances à la date de publication de la FDS.